



« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous empruntons celle de nos enfants » **Antoine de St EXUPERY**

Dossier de candidature

Date limite de remise des candidatures :
01/08/10

APPEL A PROJETS Projets Numériques et Développement Durable



Qu'est ce que le développement durable ?

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". 1987 - Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien.

Description

Lors de l'élaboration du Livre Blanc de la Société de l'information en Corse cinq pistes d'action étaient identifiées parmi lesquelles figurait celle mettant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du développement durable. Elle concernait en particulier :

- La réduction de la fracture énergétique,
- Le développement et la disponibilité de l'information géographique régionale,
- L'enrichissement du débat public, avec notamment la création d'un site approprié.

Grâce aux outils numériques, il est possible de gérer les territoires en respectant l'environnement. Des programmes d'actions concertés entre le Grenelle de l'environnement et le plan France numérique 2012 ont permis de définir des propositions concrètes qui utilisent des services numériques en faveur du développement durable des territoires. www.acidd.com

Actuellement les ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et le secrétaire d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique lance un appel à candidatures. Avec le Prix de la croissance verte numérique, il s'agit de récompenser l'invention, la création et le développement des technologies numériques au service du développement durable. <http://www.prixdelacroissancevertenumerique.eu/>

Depuis 2008, la Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) le soin d'intégrer les principes du développement durable dans toutes ses actions et ses différentes aides.

Afin de prolonger cette approche, la Mission des Technologies de l'information pour la Corse (MITIC) s'est rapprochée de l'OEC afin de lancer un appel à projet (AAP) alliant « Numérique et développement durable » et relevant de problématiques environnementale, sociale, économique et de gouvernance. En associant « Numérique et développement durable » autour d'un appel à projet il s'agit de catalyser les énergies disponibles sur l'île autour d'une dynamique de prise conscience « Durable » et de création de services numériques à forte valeur ajoutée.

Public concerné

Vous êtes une collectivité locale, une entreprise, une association.... Vous pouvez nous faire part de votre projet.

Durée

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 01/08/10.

Montant de l'aide/accompagnement proposé

Le présent appel à projets s'inscrit au titre de l'axe 3 « Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux par les TIC » de la mesure 3.1 des POE (Programmes Opérationnels Européens) et de l'axe 1 du CPER (Contrat de Projets Etat-Région) mesure 1.3 pour la période 2007-2013.

Le taux de financement des projets sera proposé par le comité de sélection au COREPA sur la base du taux maximum de la maquette des « POE-CPER 2007 2013 ».

Remarque : Le dispositif n'a toutefois pas vocation à financer le fonctionnement courant de la structure. L'objectif est de permettre le développement de nouveaux services en ligne.

Modalités de sélection

Les projets devront associer usages des TIC et développement durable (DD). Ils doivent agir sur les quatre piliers du développement durable (volet social, économie, Environnement, Gouvernance). Une attention particulière sera accordée à la capacité du candidat à engager son projet et à le mener à terme ainsi qu'à la reproductibilité et à la pérennité de son action.

Les projets faisant l'objet d'une approche transversale et globale, requérant la mobilisation des acteurs concernés et intégrant un processus d'évaluation et de suivi des actions seront privilégiés.

Le Comité de sélection, composé d'élus, d'experts TIC et DD, étudiera les dossiers. Il attachera une importance particulière à l'inscription des projets dans une logique de cohérence territoriale ainsi qu'à l'innovation sociale et organisationnelle.

Le dossier de demande de subvention sera soumis à l'avis du Comité de sélection. Ce comité peut, s'il le juge utile, auditionner les porteurs de projets. S'en suivra ensuite la présentation des dossiers retenus au Conseil Exécutif de Corse puis au Comité Régional de Programmation des Aides.

Une avance pourrait être consentie à hauteur de 15 % de l'aide annuelle, sous réserve de validation en COREPA.

En pratique

Les porteurs de projets devront remplir en ligne (www.mitic.corse.fr rubrique « mon projet ») les éléments suivant :

Responsable du projet : Prénom, nom :

Fonction :

Structure :

Date de création :

Nature juridique :

Activité :

Nombre d'emplois :

Adresse :

Tél. : _____

Fax : _____

Email direct :

_____ (précisez si professionnel ou personnel)

Description de votre projet en quelques lignes :

Contexte de votre projet (origine de l'idée, relations avec le milieu environnant) :

De quelle manière votre outil TIC répond t-il aux exigences de développement durable ?

∨
∨
∨

Quelle est la valeur ajoutée de votre projet au regard des quatre piliers du développement durable ?

Social :

Economie :

Environnement :

Gouvernance :

Dans votre projet, quelle(s) innovation(s) vous parait(ssent)-elle(s) importantes à souligner ?

Comment comptez-vous intégrer le processus d'évaluation à votre projet ?

Quels indicateurs avez-vous élaboré afin de suivre votre projet ?

Quels sont vos publics cible ? (les bénéficiaires du service)

Votre réseau de partenaires, sa nature et son niveau d'engagement (accompagnement de principe, soutien technique, soutien financier...) :

Les grandes phases de réalisation (de l'idée à l'ouverture opérationnelle) et celles au-delà de l'appel à projets:



Votre projet a déjà été amorcé, vous souhaitez le développer :

Votre projet associe-t-il secteur public et secteur privé ? Comment ?

Quels sont actuellement les points sur lesquels vous jugez votre projet incomplet et sur lesquels nous pourrions vous accompagner ? (recherche de partenaires, compétences techniques, conseils, etc.)

Dans quelle fourchette concevez-vous le budget nécessaire pour mener à bien votre projet ?

Quel est le plan de financement de votre projet jusqu'en 2009 ? Comment sera-t-il pérennisé à terme pour la partie « fonctionnement » ?



Vous avez eu connaissance de l'appel à projets régional « Projets numériques et développement durable ».

Vous avez un projet, décrivez-le à grands traits dans ce document.

Le service de la MITIC ainsi que le comité de sélection vont vous aider à faire avancer votre projet.

Retournez ce document à :
aapdd@mitic.corse.fr

Ou à :

**MITIC – Villa SPINOZI
4 Av Impératrice Eugénie
BP 20 192 AJACCIO Cedex**

Prenez contact avec :
Marie-France BURINI
04 95 10 50 83

>>>>> Toutes les questions doivent être renseignées en détail.

Annexe 1 : Quelques pistes d'actions /projets éligibles

- **Faciliter l'accès de tous aux services numériques** (équipement numérique des territoires...)
- **Mobiliser les espaces publics numériques en faveur du développement durable** (ateliers pédagogiques sur le développement durable, vidéoconférence...)
- **Développer de nouveaux services à la population** (santé, éducation, développement durable, travail à distance...)
- **Développer le télétravail** (maillage territoriale...)
- **Sensibiliser aux économies d'énergies le grand public, les collectivités, les gestionnaires...** (information sur la consommation des bâtiments publics, formations professionnelles...)
- **Agir sur la mobilité** (développer l'information multimodale, téléconférence, limitation des déplacements polluants ...)
- **Construire les territoires durables avec les citoyens** (développement des accès à l'information, aux services, participation des acteurs concernés via les outils numériques, simplification des démarches administratives...)

Annexe 2 : Processus détaillé de la sélection des projets

- 1) Validation de l'Appel à projet par le Conseil Exécutif (CE) et l'Assemblée de Corse
- 2) Lancement, publicité par voie de presse
- 3) Réunion(s) publique(s) de présentation des principes de l'AAP auprès des porteurs de projets
- 4) Réception des candidatures (jusqu'à la date de clôture de l'AAP)
- 5) Dépouillement des dossiers par la cellule technique MITIC-OEC
 - a. L'appel à projet est-il correctement renseigné ?
 - b. Répond-il aux critères principaux d'éligibilité ?
 - c. Vérification des pièces justificatives
 - d. Analyse de la prise en compte des critères de sélection de fond et de forme
 - e. Sollicitation des directions opérationnelles.
- 6) Cotation des dossiers par le comité de sélection en fonction de leur pertinence au regard des critères de l'AAP.
- 7) Pour les dossiers retenus présentation des dossiers au Conseil Exécutif et COREPA pour financement
- 8) Si non :
 - a. Demande de compléments éventuels pour certains dossiers
 - b. Notification de refus pour d'autres.
 - c. Nouvelle réunion du comité pour étudier les dossiers pour lesquels un complément d'information a été demandé.
- 9) Publication du résultat de l'appel à projet.
- 10) Suivi des dossiers par la MITIC et l'OEC

Annexe 3: Outils d'appréciation / de sélection

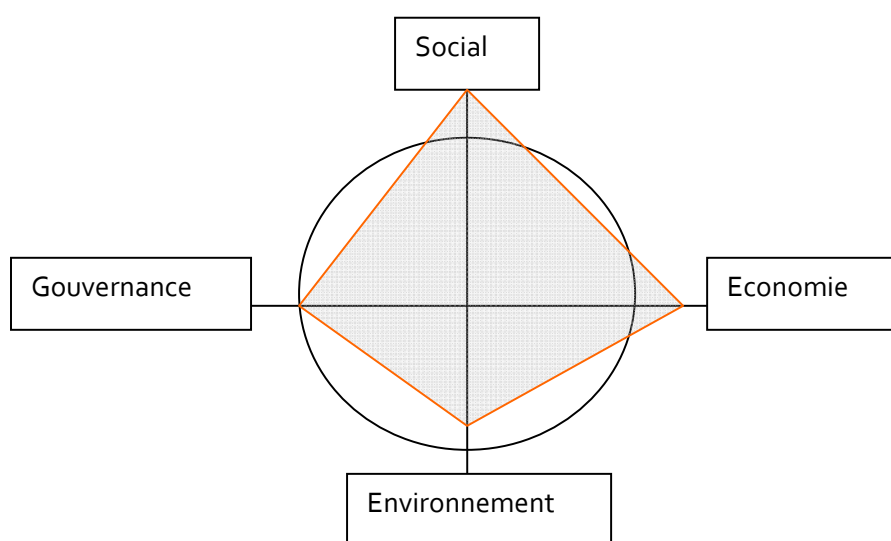
Grille d'aide à la sélection des projets : critères de fond à remplir lors du comité de sélection

Afin de respecter au mieux les principes du développement durable, la MITIC se dote de nouveaux outils de visualisation, d'appréciation et d'évaluation des projets, dans un souci de transparence et d'équité dans le choix des projets. Ils permettent de bien analyser l'équilibre entre les critères

Merci de bien vouloir procéder à l'auto évaluation de votre projet à l'aide du « radar », ainsi que du « boulier ». (voir ci-dessous).

1) Représentation « radar »

La représentation utilisée comporte quatre axes correspondant aux quatre piliers du développement durable. Ces axes se coupent en un point central qui constitue le centre d'un cercle symbolisant le seuil à atteindre pour qu'un projet soit qualifié comme relevant du développement durable.

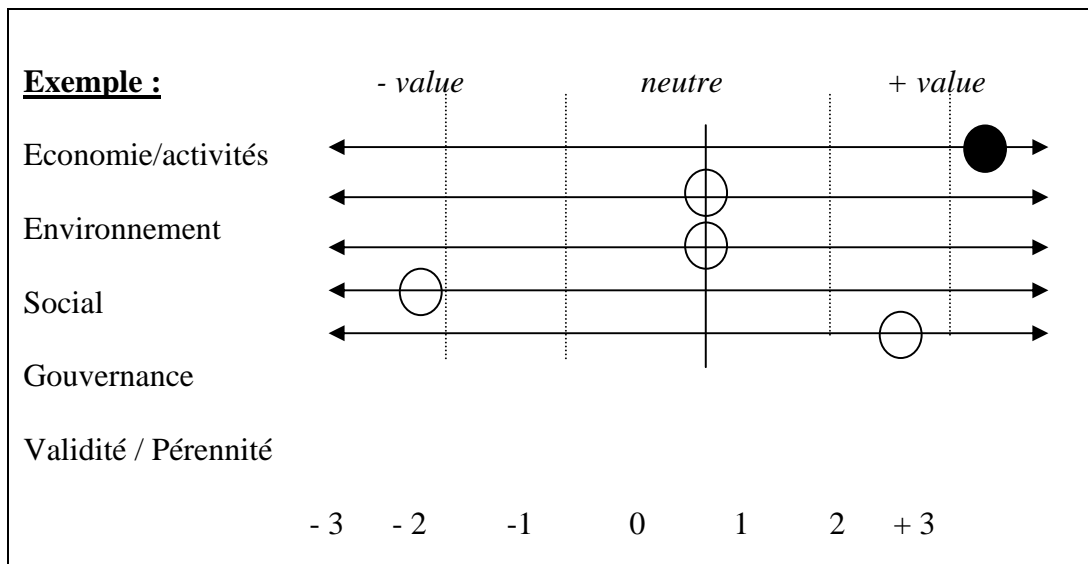


Graphique « en radar » du porteur de projet

Plus la forme dessinée (grise) dépasse du cercle et plus le projet correspond aux critères du développement durable. Un projet équilibrant les quatre pôles sera d'autant mieux valorisé.

2) Représentation globale régionale (« boulier »)

Un deuxième outil d'appréciation sera utilisé, selon l'exemple ci-dessous, comme tableau de bord lors des différentes étapes du montage du projet.



Les axes considérés comme prioritaires pour le projet doivent être mentionnés par le porteur de projet. Les impacts sont à indiquer par une boule pleine (noire).

En plus des renseignements apportés ci-dessus, la MITIC sera particulièrement attentive aux informations renseignées par le porteur de projet sur les aspects suivants :

- Critères liés aux modalités de mise en œuvre et d'animation
 - La prise en compte du marketing et de la communication de projet
 - La présence d'un processus de gestion du projet à travers un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
 - Les modalités de restitution auprès des populations auxquelles l'action s'adresse ;
 - Les modalités de mutualisation et de transférabilité du projet
 - La dimension formation des acteurs locaux, acquisition de compétences
- Critères liés aux modalités de financement
 - Les co-financements acquis et fonds propres apportés par le porteur de projet,
 - La présence de financements d'autres partenaires engagés dans le projet,
 - Le caractère réaliste du projet sur le plan financier
 - La pérennité financière du projet au-delà de l'aide accordée,
 - La capacité à mobiliser une trésorerie (justificatifs)

Annexe 4 - Processus d'animation

L'appel à projets sera suivi et animé par la MITIC, en collaboration avec l'Office de l'Environnement de la Corse :

- d'un point de vue administratif et financier : la MITIC coordonnera le suivi avec les services régionaux compétents et réalisera un reporting au Comité de sélection,
- d'un point de vue de la gestion de projet : elle s'assurera également de l'avancement du projet, grâce notamment à un suivi trimestriel des éléments contenus dans le dossier
- d'un point de vue de la mise en réseau des acteurs du dispositif : elle organisera des journées d'échange et d'informations pour les porteurs de projets pour :
 - Communiquer sur l'appel à projets et susciter l'intérêt auprès des porteurs de projets en Corse
 - Favoriser dès le départ les échanges entre les porteurs de projets, la mutualisation et l'émergence d'une communauté de pratiques
 - Répondre à des questions transversales, partagées par les différents porteurs de projet
 - Faire monter les projets en qualité dès le lancement de l'appel à projets.